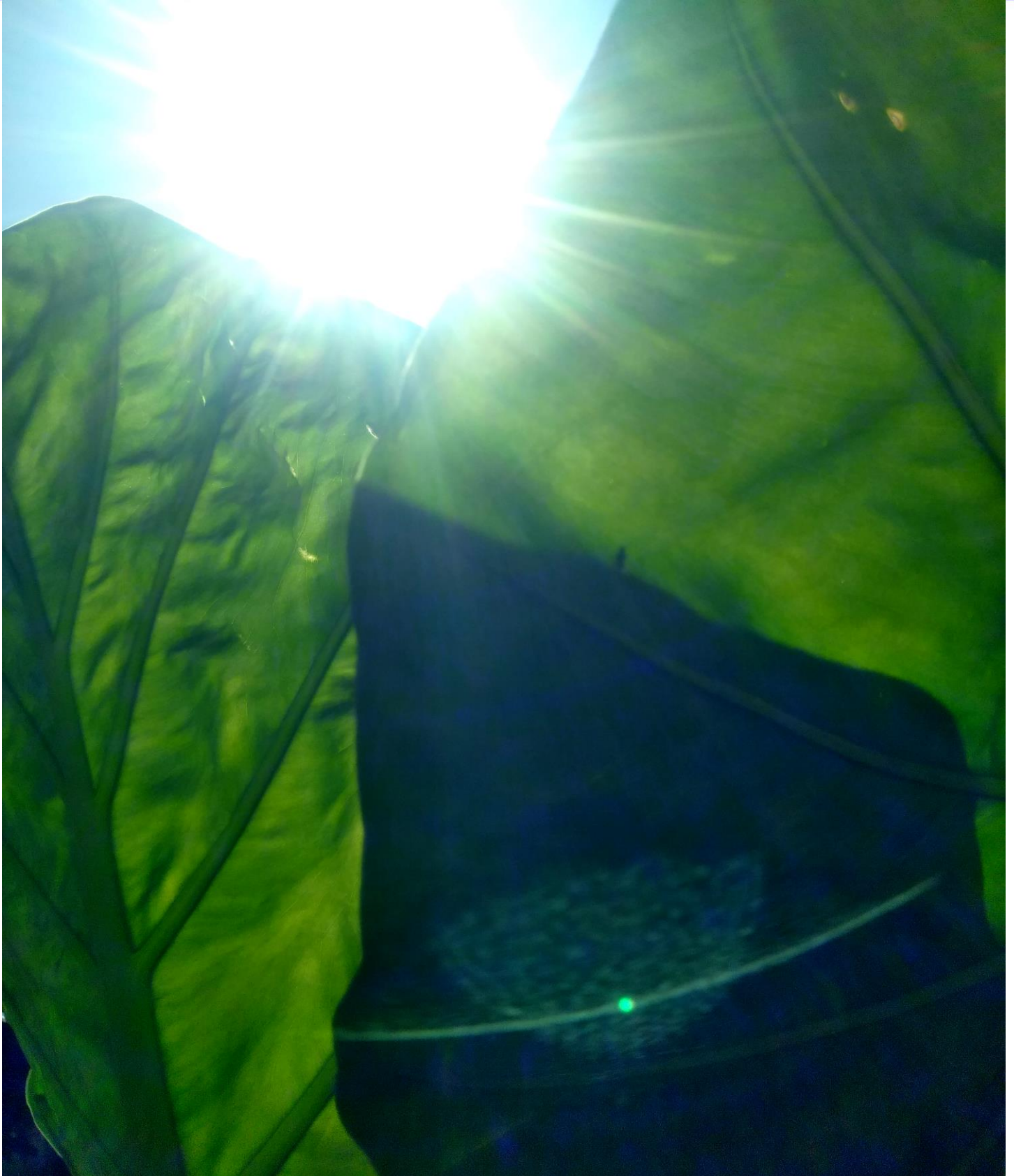


Bulletin
d'informations
municipales

SEPTEMBRE 2018

N°11

Les Echos de St Jean du Falga



Le mot du Maire



La convention que nous avons ratifiée témoigne de la coopération entre l'Etat et la commune de Saint Jean du Falga, entre les forces militaires et les citoyens.

En effet, la sécurité est l'affaire de tous. Selon HOBBS, c'est la recherche de la sécurité qui conduit les hommes à s'unir.

Franklin Roosevelt avait déclaré au début de la seconde guerre mondiale : « où que la paie soit rompue, c'est le monde entier qui est menacé ». Aujourd'hui, la France est menacée, nous sommes tous menacés.

Je tiens à saluer M. Pierre BELARD, élu à la sécurité, qui est le porteur du projet participation citoyenne.

La participation citoyenne, c'est devenir acteur de sa sécurité. Elle associe les acteurs locaux de la sécurité à une population ciblée, concernée par la sécurité de son environnement et sous le contrôle de l'Etat.

La participation citoyenne, c'est accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance et rassurer la population en l'associant, en renforçant le contact et les échanges. Il ne s'agit en aucun cas de mettre en œuvre un dispositif statique ou dynamique de contrôle d'un quartier par ses habitants. La participation citoyenne, c'est avant tout un réseau de solidarités de voisinage.

Face à une menace protéiforme, les pratiques informelles doivent cesser au profit de processus d'échange d'informations et devenir une matière première stratégique.

Je souhaite donc que cette convention nous permette de retrouver le sens du premier du mot « securitas », une tranquillité d'esprit exempte de soucis.



Alors, citoyens, aujourd'hui St Jean du Falga se dote d'un outil novateur pour la sécurité de ses habitants.

Vous trouverez donc plus bas dans ce journal (Rubrique « Actualités de la commune »), une explication de ce dispositif qui avait déjà été donnée l'année dernière, mais également une carte et les coordonnées des personnes que vous pouvez contacter en fonction de l'endroit où se situe votre domicile.



Infos pratiques

➤ BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.



L'entretien du jardin génère environ **160 kg de déchets verts** par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné :
particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...



QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe **aux communes** de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

En cas de non-respect, une contravention de **450€** peut-être appliquée.

(art. 131-13 du code pénal)



QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et en particulier :

- les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires ;
- l'écofuage (principalement en zones de montagne ou accidentées) ;
- le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers) ;
- les brûlages dans le cadre de gestion forestière ;
- en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt. (art. 134-6 du code Forestier)

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).



LES SOLUTIONS

Le **broyage des végétaux** (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de **paillage** des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.



Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des **composteurs individuels** (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



Les déchets verts peuvent également être collectés dans les **530 déchetteries, plateformes de compostage ou unités de méthanisation** de la région Occitanie.

Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.



Il est également possible de **limiter la production de déchets verts** en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, **48 000 décès prématurés** par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de **2800 en Occitanie**.

(Source : Santé publique France, 2016)



Le brûlage de **50 KG** de déchets verts produit autant de particules que :

13 000 KM parcourus par un véhicule diesel récent ;
14 000 KM parcourus par un véhicule essence récent ;

3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...
3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

Pour en savoir plus



Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie



Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Agence Régionale de Santé Occitanie
www.ars.occitanie.fr

ADEME en Occitanie
www.occitanie.ademe.fr



La réglementation en vigueur nous contraint de réduire nos déchets enfouis sur le site de Berbiac, de 30 % d'ici début 2020. En 2017, le tonnage total de ces déchets a diminué de 2,6 % mais nous sommes encore très loin d'atteindre l'objectif ! Force est de constater que la communication, la sensibilisation et la médiation n'ont pas joué leurs rôles de leviers. **Il est nécessaire que le rapport de chacun face aux déchets évolue et un changement de comportement est essentiel.**

Le Smectom du Plantaurel répond à un appel à projet de l'ADEME pour la mise en oeuvre sur son territoire de la redevance incitative. Celle-ci mettrait un terme à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), qui se base sur la valeur locative du foncier bâti et non sur la production réelle de déchets. Elle permettrait également de réduire les déchets grâce à une meilleure gestion des ménages, des entreprises et des collectivités.

La redevance incitative, kesako ?



Un abonnement

qui vous permettra d'accéder aux services du Smectom (accès aux déchèteries, traitement des déchets, tri des emballages, sacs jaunes...)



Un forfait

en fonction du volume de votre bac.

Douze collectes annuelles devraient être comprises dans ce forfait. Des aménagements de forfait sont à l'étude pour certains types de cas.



Une part variable

Si vous avez besoin de sortir votre bac plusieurs fois par mois, les levées supplémentaires vous seront alors facturées.

Mai
2018

Candidature du Smectom du Plantaurel à l'appel à projet **ADEME** pour l'obtention de financements.

2018
à
2022

Développement du projet en fonction des spécificités du territoire.
Mise en place des outils de réduction (bacs individuels, compostage collectif...)

2021

Année de facturation à blanc pour apprendre à maîtriser la nouvelle facture et ajuster les gestes de tri et d'évitement des déchets à la maison et au travail.

2022

Redevance incitative

Actualités de la commune

➤ MOUSTIQUE TIGRE : *Aedes albopictus*

Par arrêté préfectoral, le département de l'Ariège est passé en alerte de niveau 1 : c'est-à-dire que ces moustiques sont implantés et actifs.

Description :

- **corps** : noir rayé de blanc (jamais noir et jaune)
- **thorax** : noir avec des bandes blanches continues, dont une ligne blanche longitudinale sur la tête qui se poursuit sur le thorax
- **abdomen** : fine bande basale blanche élargie latéralement.
- **pattes** : tarses annelés après les articulations, tibias noirs

Comme vous pouvez le voir ci-dessous, ils sont très petits.



Par conséquent, la Préfecture et l'ARS nous demandent de vous communiquer les précautions à prendre afin d'éviter sa prolifération.



80 % des gîtes larvaires sont de petits gîtes !

Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, pneus usagés (les remplir de terre), déchets verts.
- changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine, ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleur, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins.
- couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau : eau de Javel, galet de chlore. **Pour limiter les lieux de repos des moustiques adultes, il faut :**
- débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage),
- entretenir le jardin.



➤ VISITE DES SERRES MUNICIPALES



La visite des serres municipales s'est déroulée le 5 mai après-midi. Jean-Pierre était là pour répondre à vos questions et vous montrer le fruit du travail des ateliers.



➤ TRAVAUX RÉALISÉS



Les ateliers municipaux se sont attelés au fleurissement des abords de la rue des sources et du lotissement Foun Rouge début avril.

Puis ils sont passés au fleurissement du reste de la commune après avoir fait la visite des serres.

Durant l'été, ils ont également fait les 2 chicanes avenue de Bénagues afin de réduire la vitesse excessive de certains.

Le traçage du parking devant les 2 écoles a été refait avant le retour de tous les enfants.

Et bien entendu, avant la rentrée, ils ont fait quelques menus travaux aux écoles.

➤ DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Pour mettre fin aux divers cambriolages et actes d'incivilité, la commune s'est dotée de caméras de vidéosurveillance.

Pour compléter ce dispositif et assurer la tranquillité des saint jeantais, il a été décidé de mettre en place le dispositif « Participation Citoyenne ».

C'est un contrat moral avec les habitants en relation avec les gendarmes. Il est basé sur le principe du volontariat des riverains.

Cette chaîne de vigilance est avant tout un moyen de dissuasion. Le but est de former un maillage de personnes volontaires dans l'ensemble des quartiers afin d'assurer une vigilance passive dans le respect de la vie privée des citoyens, afin de diminuer les cambriolages, actes de délinquance ou agressions.

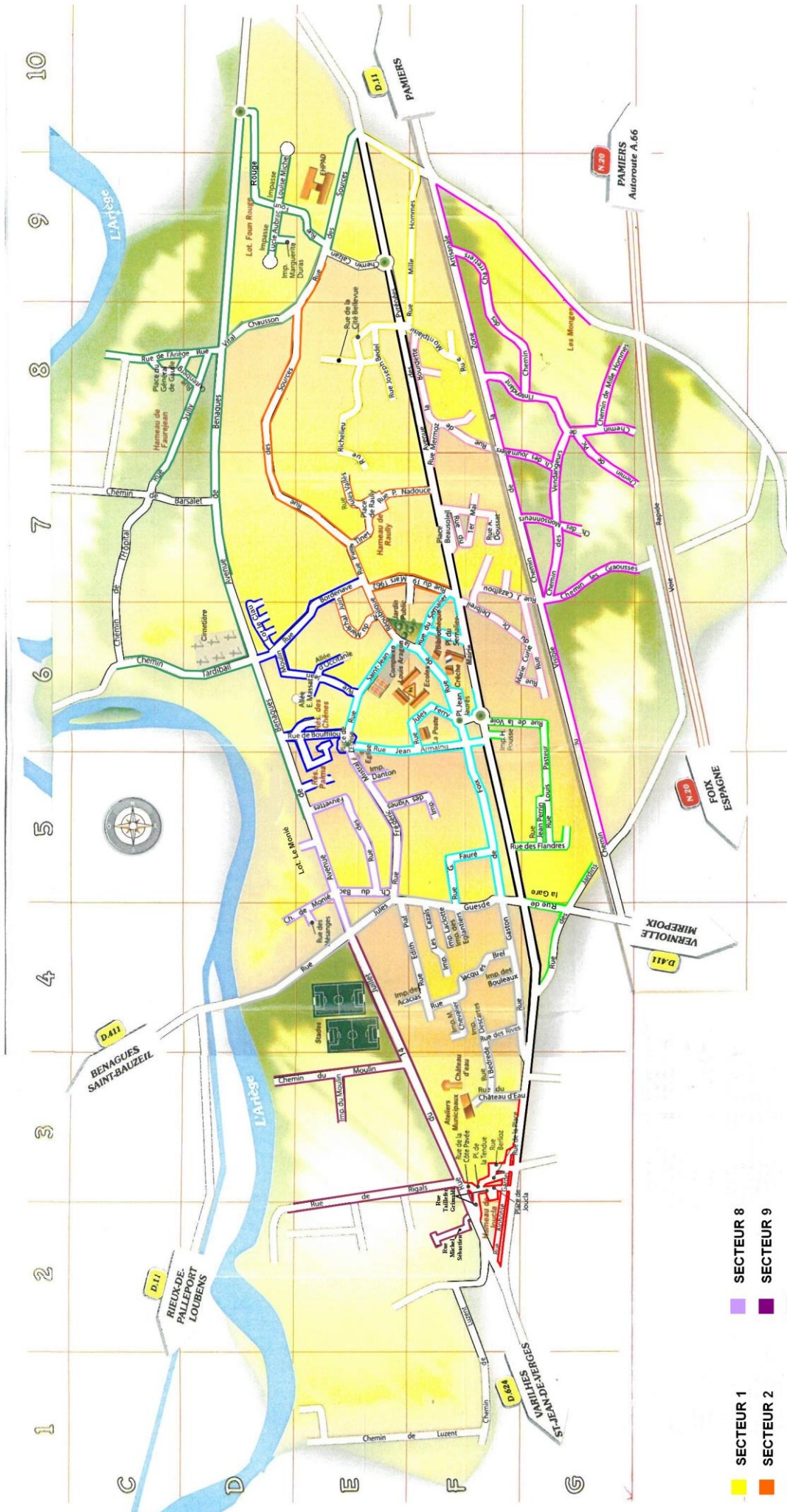
Le rôle du « référent » :

- Etre attentif
- Signaler les personnes ou véhicules « douteux », rodeurs, démarchage...
- Signaler quand une personne peut être en danger.
- **Ils sont chargés de faire le lien entre les résidents de leur quartier et les forces de Gendarmerie.**
- **Il s'engage volontairement à rendre compte d'évènements anormaux : rodeurs, véhicules suspects, démarchage...**
- Il sert d'interface entre les habitants et la Gendarmerie.
- Le dispositif « Participation Citoyenne » sera signalé à chaque entrée de quartier par un panneau et complètera le dispositif vidéo protection. Des patrouilles de gendarmerie quadrilleront ces périmètres.

Vous pouvez dès que vous constatez un fait qui vous paraît anormal, leur adresser un message d'alerte qu'ils transmettront au plus tôt.

Pour les communes qui ont mis en œuvre ce dispositif il a été constaté :

- Un renforcement des solidarités de voisinage
- Une diminution du nombre d'atteintes aux biens
- Une baisse du sentiment d'insécurité
- Un affermissement des liens entre les forces de l'ordre et la population.



- SECTEUR 1
- SECTEUR 2
- SECTEUR 3
- SECTEUR 4
- SECTEUR 5
- SECTEUR 6
- SECTEUR 7
- SECTEUR 8
- SECTEUR 9
- SECTEUR 10
- SECTEUR 11
- SECTEUR 12
- SECTEUR 13

NOMS PRENOMS	SECTEUR	NOMS PRENOMS	SECTEUR
RABAUD Aline	1	AZZOLA Patrick	8
LESTRADE Rolande	1	CANEL GWLADYS	9
NOEL Jacqueline	2	TRILLOU Jean Pierre	9
BERGEAUD Emile	3	BELARD Pierre	9
SANNAC Gisèle	4	RAGNE FREDERIC	10
DOUSSAT Michel	5	PIC Elise	10
AUGERY Marilyne	5	LAGARDE GEORGES	11
BENABENT Henri	5	MOULIGNE Régis	11
SOULA Rosa	6	GIUBELLI JOSE	12
DIDIER Sandrine	6	PINETEAU SEBASTIEN	13
STERVINOU HERVE	7	DOGUET Fabrice	13
AVENARD Christophe	7		
STERVINOU Michel	7		
COUSSY Aline	7		

Principaux référents sur les secteurs de la commune

➤ LUZENT

Le lotissement est terminé. Les permis de construire ont commencé à arriver. Il reste des parcelles à vendre. Appelez la Mairie pour plus de renseignements.



Associations et culture

➤ BIBLIOTHEQUE

Les vacances d'été touchent à leur fin mais les projets de la bibliothèque continuent à se mettre en place. Côté animation, les idées fleurissent et des surprises vous attendent.



Une première information et non des moindres : la bibliothèque municipale se dote d'un nom et devient la bibliothèque Jean Beyssi en hommage à l'ancien maire de la commune.

Une plaque vient d'être installée à l'entrée du bâtiment.



Les Expositions

Du 14 septembre au 2 novembre 2018, venez découvrir dans nos locaux une exposition de photographies prêtée par la bibliothèque départementale de l'Ariège.



Celle-ci s'intitule « Danse ! » et comme son nom l'indique, vous propose une vision de cet art à travers les yeux du photographe Jef Rabillon qui explique ainsi sa démarche : « elle dépend plus du ressenti, de l'émotion, que de l'intellect. Je suis tout aussi ému par la beauté de la lumière révélant un paysage, un corps, que par un visage, une expression. Lorsque je photographie je ne réfléchis pas, je me laisse guider par mes sentiments pour capter une attitude ou une lumière. Photographier c'est être libre : personne ne choisit à ma place le moment du déclenchement ! » (*Jef Rabillon*)



Les Spectacles

Pour les enfants à partir de trois ans

Le 19 Décembre 2018 à 15 h

Pour célébrer les fêtes de fin d'année, l'association « Le fil à la patte » présentera un spectacle d'ombre, « **Loukoum et le père Noël** », avec les voix de Nathalie Clerjeau et Philippe Costes de la Cie Calabasse Théâtre.

Cette histoire qui nous raconte la naissance d'une belle amitié entre le Père Noël et un loup sera proposée à la bibliothèque de Saint Jean du Falga.

Les inscriptions ouvriront courant novembre.

Les Partenariats

La rentrée scolaire est là et au même titre que les années précédentes, la bibliothèque s'investit dans le développement de projets culturels avec ses partenaires communaux et intercommunaux.

Ainsi, les enfants scolarisés à Saint Jean du Falga continueront à bénéficier d'un accueil réservé et privilégié au sein de notre structure.

Des animations thématiques et un accès aux livres, des rencontres avec des intervenants professionnels autour de la littérature jeunesse et de la musique en particulier leur seront proposés.

Le Réseau d'assistantes maternelles et la crèche feront aussi bientôt leur grand retour.



Nous tenons également à souligner l'investissement de la part de l'ALAE et du centre d'accueil jeunesse qui ont répondu favorablement à la réalisation d'un projet commun avec la bibliothèque pour l'année 2019. Le fruit de ces partenariats sera présenté au public sur cette période.

La Bibliothèque et le Bibliopôle

Nous vous signalons qu'après cette interruption estivale, la navette du Bibliopôle reprendra dès le 3 septembre.

Enfin, en ce bilan de mi-parcours, nous remercions nos lecteurs pour leur fidélité et encourageons les nouveaux arrivants à pousser la porte de notre belle bibliothèque où nous leur réservons le meilleur accueil.

A très bientôt !

Sandra et Aurélie

➤ SAINT JEAN LOISIRS



Comme tous les ans, l'association a fêté la fin de l'année. Au programme, un aperçu des activités auxquelles de nombreux participants ont adhéré avec de la danse, du théâtre etc...

L'association reprend ses activités courant septembre : au planning, gym, yoga, marche, vélo, danse, patchwork, théâtre, langues, peinture... Le programme, toujours aussi varié, est disponible sur le site de la mairie.

➤ CITÉ D'ÉCHANGES

Au mois de janvier, les adhérents ont renouvelé leur confiance au bureau démissionnaire.

Nous fêtons cette année, le 20ème anniversaire de l'association « Cité d'Echanges ».



A l'occasion de cet événement, nous avons reçu fin avril 2018 avec le soutien de monsieur le maire de St Jean du Falga et du Conseil Général de l'Ariège, les membres du comité de jumelage de Plouedern (Finistère).

Monsieur le maire a accueilli nos amis bretons lors d'une réception organisée à l'espace « Aragon ».

En préambule du cocktail de bienvenue, monsieur le maire a mis l'accent sur les liens d'amitié qui se sont tissés au cours de toutes ces années. Les présidents de l'association ont également évoqué les différentes étapes de cette confraternité. Un échange de cadeaux a ponctué les messages de bienvenue.

Nos amis bretons ont séjourné dans notre région durant une semaine, reçus respectivement par les adhérents de la « Cité d'Echanges ».

Le « vide grenier de printemps » organisé par notre association « cité d'échanges » est une manifestation très attendue et très appréciée de nos amis chineurs. L'affluence a été encore très importante et le nombre d'exposants témoigne de l'engouement que suscite ce rendez-vous.



La sculpture en verre



Le « vide grenier d'automne » se déroulera le dimanche 14 octobre 2018, nous vous attendons nombreux, le meilleur accueil vous sera réservé.

➤ FOOT

120 équipes Ariègeoises réunis pour le festival du Foot d'Animation

Dans le cadre du Développement du football en Ariège, le District d'Ariège de Football en partenariat avec le Club de l'Étoile Sportive de Saint Jean du Falga ainsi que la mairie ont organisé le Mardi 1 Mai 2018, le festival du football d'Animation au sein de la structure sportive de l'Étoile.

Pour Patrick Géraud responsable de l'évènement au sein du club de football de Saint Jean du Falga, la mise en place de ce festival ne serait pas possible sans l'aide de tous les bénévoles du club mais aussi la mairie de la ville.

“ La mise en place de tous les terrains, des différents pôles d'accueil, restauration s'est fini tard dans la journée du lundi, mais tout était prêt pour pouvoir débiter la manifestation dans les meilleures conditions possible. Cela a été rendu possible par tous les bénévoles mais aussi les différents joueurs du club, avec une mention spéciale à l'équipe de sport adapté du club, dont je m'occupe qui nous a été d'une grande aide pour la préparation mais aussi le jour J”.



Plus de 900 joueurs et joueuses de 5 à 11ans

Pour la Cinquième édition, l'Étoile était à pied d'œuvre pour accompagner l'organisation de ce festival qui regroupe pas moins de 900 footballeurs mais également footballeuse en herbe.

Pour faire de cette édition 2018, un évènement encore plus important et inoubliable du football des tous petits, le club s'est surpassé pour que cette manifestation soit une totale réussite tant sur le plan sportif que de l'organisation.

Cette journée a vu plus de 120 équipes s'amuser dans différents matchs et activités proposé par le club de l'Étoile mais aussi par ses partenaires. Pour que cela fonctionne le club compte parmi ses membres des bénévoles qui sont indispensables pour qu'un tel évènement soit ce qu'il est aujourd'hui, l'un des 3 plus gros évènements sportifs du département, tant sur le nombre de joueurs et joueuses mais aussi sur le nombre de personnes qu'un tel évènement arrive à brasser.

Tout est mis en application pour répondre aux attentes des différentes parties mais en gardant dans l'esprit que cette manifestation doit rester conviviale et festive.

La journée sera ponctuée d'une remise de récompense, au cours de laquelle tous les participants sont invités à monter sur scène pour clôturer cette fête du football. Cela permet de finir la journée sur une bonne note ou le goûter de fin de journée permet de recharger les batteries afin de rentrer au mieux dans leurs clubs respectifs.



Toutes les photos de l'évènement sont à retrouver sur le site : <http://www.essjf-foot.fr/photos/>

➤ COMITÉ DES FÊTES



Une nouvelle année vient de s'écouler riche en émotion, de joie et de bonne humeur. Le comité vous a proposé diverses manifestations

pour dynamiser le village comme la traditionnelle omelette à Luzent, les 3 jours de fête à St Jean du Falga, le repas à Joucla ainsi que le vide grenier à Raully sans oublier le marché gourmand avec la venue de notre magnifique miss Ariège 2108 Amélie MONTERDE. Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes lors de nos évènements.





Cette année, nous avons décidé d'organiser une soirée Halloween pour le 31 octobre 2018 et nous comptons sur vous pour notre marché de Noël qui se déroulera en décembre...

➤ FNACA

Depuis 1963, sans jamais prendre une position collective sur l'issue du drame qu'a connu l'Algérie, la FNACA, seule association spécifique à la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de la Tunisie, a décidé de choisir la date du 19 mars 1962 par référence au 19 mars 1962, cessez le feu officiel de la guerre d'Algérie.

Cela fait 56 ans que les responsables et les adhérents des comités organisent les cérémonies du 19 mars.

La loi n°2012-1361 du 6 décembre 2012 a fixé le 19 mars comme date officielle commémorative chaque année.

Notre comité Saint-Jeantais a été créé en 2004 par la fusion d'adhérents de la commune et diverses autres communes, à savoir : Les Pujols, La Tour du Crieu, Verniolle et Pamiers, ainsi que les adhérents isolés. Nous comptons 125 membres et des veuves qui désirent adhérer et reçoivent mensuellement le journal « l'Ancien d'Algérie ». Notre camarade Jondot a été décoré de la croix du combattant, Amédée Py de la médaille commémorative « Algérie ».

Notre journée festive a réuni 120 convives autour d'un repas dansant.

Le bureau se réunit le 1^{er} mardi de chaque mois 17h salle Jean Marie MAssat.

Le 29 septembre 2018, nous remettrons les cartes annuelles aux membres du comité.

Nous participons aux obsèques des membres qui décèdent avec les honneurs qu'ils ont mérités avec la présence de nos drapeaux.



Cérémonie du 19 mars et remise de décorations

➤ PÉTANQUE

Pour cette année 2017/2018, Saint Jean du Falga Pétanque est une association qui regroupe 83 licenciés.

Le club a participé à différents championnats et concours et a bien représenté notre commune.

Une équipe vétérans est actuellement en demi-finale du CDC division 2 et de ce fait accède à la division supérieure. L'autre équipe vétérans, championne de l'Ariège 2017 (2^{ème} division) et jouant cette année en 1^{ère} division, n'est malheureusement pas sortie lors des phases de poule en finissant 4^{ème} ce qui leur permet de rester en division 1.

Trois équipes (8 personnes par équipe) sont inscrites pour participer à partir du 29 septembre aux CDC open (différentes divisions).

Différentes manifestations (concours internes, repas...) sont organisées tout au long de l'année.



Etat Civil

Naissance

GRIMAUD Léo Jean Louis

PASSERAT Andréa

PATAU Héloïse Lili Rose

SABOY Zoé Lyne Margot

SABRI CHUDYBA Sacha

SEM INNOCENTI Viridiana

Mariage

HERNANDEZ Raphaël Jacques
HEREDIA Sophie Donatella

MARCOUX Bernard André Roger
ARNAOUT Nadia

MORENO Guillaume Alexandre
GAÏOLA Emilie

PATAU Marc Joseph
PEDOUSSAT Maguy Mélanie

SOURRY Laurent
MAURY Maryline Nicole



Recensement des personnes vulnérables et isolées

Madame, Monsieur,

Nous invitons les personnes âgées et les personnes handicapées **résidant à leur domicile**, à s'inscrire sur la liste des personnes qui seront systématiquement contactées, afin de vérifier leur besoin d'aide, de soutien, de visite ou de secours, en cas de déclenchement d'alerte. Elles devront communiquer au secrétariat de la Mairie les données nominatives permettant de les identifier (à minima : nom, prénom, adresse, téléphone et date de naissance et personne de l'entourage à contacter en cas d'urgence).

La Mairie



La canicule : - il fait très chaud + la température ne descend pas la nuit + le phénomène dure depuis plusieurs jours.

- maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Rafraîchissez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez beaucoup d'eau et mangez normalement
- Evitez de sortir entre 11h et 21h
- prenez des nouvelles de l'entourage
- pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais et climatisé.
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise.



Risque nucléaire

- Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et le signal d'alerte
- Prévoir de l'eau et
- Rester confiné : l'évacuation sera commandée par radio ou véhicule avec haut-parleur
- Suivre les consignes des autorités pour la prise d'iode stable

Informations pratiques

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° URGENCE EUROPEEN
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	GENDARMERIE

MAIRIE : téléphone : 0561679250

Mail : mairie.stjeandufalga@wanadoo.fr

Sites internet utiles :

Services de l'Etat de l'Ariège : www.ariège.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les risques majeurs :

www.prim.net

Catastrophes naturelles : Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre. Pour être indemnisés au titre de catastrophes naturelles, il faut : que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance et que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Informations acquéreurs locataires : La loi du 30/07/2003 du code de l'environnement dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier, (bâti ou non bâti) situé en zone sismique, et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé. Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site :

www.ariège.gouv.fr (suivre l'onglet (IAL).

A CONSERVER

COMMUNE DE SAINT JEAN DU FALGA

DICRIM simplifié

Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs.

Le mot du maire



Chers administrés,

La sécurité des habitants de Saint Jean du Falga fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur la commune.

Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de **la conserver précieusement**.

En complément de cette information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Michel STERVINO










Les signaux d'alertes :









LES BONS REFLEXES EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE OU TECHNOLOGIQUE

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter les consignes générales suivantes :

DANS TOUS LES CAS								
Avant	Pendant	Après						
<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une radio portable équipée de piles • Une lampe de poche (piles à vérifier) • Une réserve d'eau potable • Lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1^{ère} nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et important, vêtements chauds, un peu d'argent) • S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde 	<p>Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes générales ci-dessous)</p> <table border="1"> <tr> <td>  <p>Ecouter la radio France info et radios locales</p> </td> <td> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p>  </td> <td> <p>Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale</p>  </td> </tr> <tr> <td> <p>Pour informer sur l'évolution de la situation</p> </td> <td> <p>Les enfants sont pris en charges par leurs enseignants</p> </td> <td> <p>Pour libérer les lignes pour les secours</p> </td> </tr> </table>	 <p>Ecouter la radio France info et radios locales</p>	<p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p> 	<p>Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale</p> 	<p>Pour informer sur l'évolution de la situation</p>	<p>Les enfants sont pris en charges par leurs enseignants</p>	<p>Pour libérer les lignes pour les secours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ecouter le radio • Evaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses • Se mettre à la disposition des secours
 <p>Ecouter la radio France info et radios locales</p>	<p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p> 	<p>Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale</p> 						
<p>Pour informer sur l'évolution de la situation</p>	<p>Les enfants sont pris en charges par leurs enseignants</p>	<p>Pour libérer les lignes pour les secours</p>						

 <h3>Inondations et crues</h3> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne pas s'engager sur une route inondée ✓ Respecter une déviation mises en place ✓ Fermer les ouvertures ✓ Couper le gaz et l'électricité ✓ Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours ✓ Se réfugier sur un point haut (étage, colline...) 	 <h3>Chutes de blocs mouvement de terrain</h3> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Se conformer aux consignes données par les autorités ✓ Respecter les déviations mises en place ✓ Ne pas s'engager sur une route signalisée dangereuse ✓ Se mettre, si possible, dans un local à l'abri non endommagé loin des fenêtres ou gagner les hauteurs ✓ Fuir latéralement ; s'éloigner du pont d'effondrement 	 <h3>Rupture de barrage</h3> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître le système d'alerte (corne brume qui sonne pendant 2 secondes, silence de 3 secondes le tout pendant 2 minutes) ✓ Respecter les consignes données (évacuation ou non, itinéraire à emprunter) ✓ Ne pas prendre l'ascenseur (coupure de courant) ✓ Ne pas revenir sur ses pas ✓ S'éloigner des ponts et torrents
 <h3>Séisme</h3> <p>PENDANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur ✓ Eviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches... ✓ Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz) ✓ Se protéger la tête avec les bras ✓ En voiture, rester dans le véhicule jusqu'à la fin des secousses <p>APRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Couper le gaz et l'électricité ; pas de flamme ✓ Evacuer et s'éloigner des bâtiments, rejoindre un endroit dégagé (place...) ✓ Se conformer aux consignes données par les autorités 	 <h3>Risque industriel – Nuage toxique Transport de matières dangereuses</h3> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement ✓ Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle ✓ Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire du vent ; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche ✓ Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations ✓ Couper la ventilation et la climatisation ✓ Si vous êtes témoin d'un accident, prévenir les secours, ne pas déplacer les victimes (sauf si incendie) et ne pas toucher les produits 	 <h3>Orage, neige-verglas vent violent, grand froid (canicule : voir au dos)</h3> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter les déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi ✓ Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre ✓ Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol ✓ Ne pas intervenir sur une toiture ✓ Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone ✓ Respecter les déviations mises en place

